



ENVIRONNEMENT
TERRITOIRES
AUTOROUTES
ET MER

REFERENCEMENT MUTUELLE

Réunion du 5 mars 2018

Administration : M. Clément – DRH – Mme Palud-Gouesclou – sous directrice de PSPP, M. Robin – chef de bureau PSPP2- M. Lepage – adjoint à la sous-directrice de PSPP

Cabinet Prémium Consulting (actuaire retenu par l'administration)

CFDT : Christian Cazaux, Maryline Grosroyat
CGT, FO, UNSA, Solidaires, FSU

Cette seconde réunion avait pour objet la négociation sur le cahier des charges présenté par l'administration et établi par le cabinet Prémium Consulting (en pièce jointe). Le ministère participera annuellement à hauteur de 900 000€ (complétée par celle des établissements publics qui se rattacheront au dispositif).

Le DRH nous informe que le choix de l'opérateur sera du ressort de l'administration seule.

Nous sommes revenus sur nos demandes initiales qui n'ont pas reçu de réponse, malgré un courrier de relance du 22 février, signalé que 900 000€ pour 41 000 agents actifs représente 22€/an soit 1.83€ par mois alors qu'à la DGAC c'est 800 000€ pour environ 11 000 agents, soit 340% de plus par agent par rapport à la proposition des MTES/MCT et insisté sur l'oubli des retraités dans cette proposition.

Les organisations syndicales souhaitent, à l'unanimité, que la négociation se fasse jusqu'au bout, rappellent à l'administration qu'elles doivent connaître les besoins des agents, réclament un calendrier des négociations.

Le DRH nous informe que le bilan du référencement précédent sera joint au compte-rendu de cette réunion (pourquoi ne pas nous l'avoir fourni avant puisque nous l'avons réclamé le 19 octobre dernier !), que la participation du ministère vient en complément du budget d'action sociale et qu'un engagement annuel est pris pour l'ensemble de la durée du référencement. Il nous indique également qu'une présentation des offres avec les éléments de notation nous sera faite. Il précise que la négociation s'arrêtera au moment où le cahier des charges sera établi, donc fin juin.

Nous rappelons à l'administration que lors de la réunion du 19 octobre 2017, nous avons sollicité un actuaire pour les organisations syndicales, malheureusement cette demande n'a pas été entendue et c'est inacceptable ! Nous ré insistons pour obtenir un bilan des besoins réels des agents, afin d'établir un référencement de qualité.

PRESENTATION DU CAHIER DES CHARGES

Ce document a été établi sur les niveaux de garantie de la MGEN avec une amélioration des prestations. Plusieurs offres nous sont présentées afin de faire adhérer un maximum d'agents à ce dispositif en santé et prévoyance.

3 niveaux de garantie : l'offre référencée doit répondre, à plusieurs niveaux, des besoins exprimés par les agents.

FO, CGT souhaitent qu'il n'y ait qu'un seul niveau.

UNSA n'a pas de positionnement pour l'instant mais partirait plutôt sur une offre haut de gamme puis une offre pour les agents en ALD.

CFDT serait plutôt d'accord avec l'UNSA mais rappelle, une fois de plus, qu'elle doit connaître les besoins des agents et insiste pour que l'on revienne à de la solidarité.